



GUEZ DE BALZAC

2022

Notre
BAHUT

La résidence du Minage

Le 12 Octobre 2021, nous étions conviés, par le Président de l'ATTAPsy¹ de la Charente, notre camarade Patrick Grand, à l'inauguration officielle, par Madame la Préfète, Le Président du Conseil Départemental, le Maire d'Angoulême et le Directeur du Centre Hospitalier Spécialisé de la Charente, de la « Résidence Accueil du Minage », rue des Cordonniers à Angoulême. C'est dire l'importance de la mise en place d'une telle structure.

Cette résidence composée de 25 studios aménagés, destinés à des personnes souffrant de troubles psychiques et non mentaux, va permettre une meilleure prise en charge de ces personnes, pour lesquelles il y a un manque de places évident dans notre département : ce que notre expérience personnelle à Angoulême Solidarité et au 115 nous avait déjà montré dans le passé.

Revenu à Angoulême, après avoir pris sa retraite professionnelle, notre camarade Patrick Grand a créé dans le département cette association ATTTAPsy, qu'il préside, qui s'est donné pour tâche d'édifier cette structure d'accueil particulière. (voir bulletin des Anciens de Guez 2021, p 52)

Nous avons pensé intéressant, sinon indispensable, de lui donner la parole. Et nous le remercions d'avoir bien voulu consacrer quelques instants à



¹ ATTAPsy : Association pour des Toits et du Travail Accompagnés pour personnes en situation de souffrance psychique invalidante. 197 bis, rue de Saintes à Angoulême www.attapsy.org

l'information de ses condisciples de Guez de Balzac, mais aussi à celle des actuels lycéens. JS



Patrick, en découvrant votre initiative, nous avons appris qu'il y avait un certain temps que vous vous préoccupiez du sort et de l'avenir de ces personnes en difficultés psychiques et psychologiques, afin d'essayer de leur assurer une existence matérielle plus sereine, en les insérant dans une vie sociale normale.



1 /D'où mes deux premières questions :

- **Depuis quand et pourquoi vous êtes-vous intéressé au devenir de ces personnes ?**

Dès mon entrée dans la vie active, après l'université, je me suis tout de suite orienté vers le milieu associatif, ne souhaitant pas poursuivre dans la voie

de l'expertise comptable ou d'intégrer une compagnie d'assurance ou un groupe bancaire, sachant pertinemment que les revenus ne seraient pas les mêmes. Ce fut un choix que je n'ai jamais regretté par la suite. Mon choix fut d'entrer dans une association nationale importante comme gestionnaire, à France Terre D'Asile² en 1980. Ce furent vingt années passionnantes avec ses lots d'innovation, ouvrir des centres d'accueil en quelques heures, accueillir tout un orphelinat rwandais et les religieuses accompagnantes soit 150 personnes, puis les réfugiés de l'ex-Yougoslavie, en coordonnant des accueils sur tout le territoire et en particulier 2 accueils de plus de 500 personnes à Marseille et Paris.

Cela changeait de la gestion pure de l'association. Pendant ces 20 ans, les attaques du droit d'asile étaient le quotidien de l'association : organisation de l'accueil, différentes lois sur le sujet et souvent très médiatisées en fonction des événements mondiaux.

Fin des années 80, mon épouse, enseignante, est tombée malade et fut hospitalisée à plusieurs reprises. Ce fut mes premiers contacts avec la psychiatrie dans l'Essonne et l'établissement spécialisée de la MGEN en région parisienne.

- **Je crois savoir que vous avez déjà contribué, dans plusieurs départements à des réalisations, telles que celle qui nous réunit ce jour, avant votre retour à Angoulême :**
- **Comment, où et quand ?**

En 1980, suite à un conflit social, je souhaitais partir de cette association. Un ami proche m'a proposé, avec l'accord du Conseil Général de l'Essonne, d'intégrer son association qui venait d'ouvrir son premier établissement accueillant 16 personnes à Juvisy/Orge. C'était un contrat à durée déterminée pour une mission de 2 ans, financé par le Conseil Général pour assurer le développement de l'ALVE (Association de Lieux de Vie

² France Terre d'Asile est une association de solidarité française, fondée en 1971, dont le principal objet est le soutien aux demandeurs d'asile et la défense du droit d'asile en France.

Essonniens), ce qui était une première pour le département qui allait financer cette association pour son développement.

La structure était destinée à des personnes sortant de l'hôpital après de nombreuses années et qui ne pouvaient en sortir pour des raisons sociales, faute de structures adaptées. J'avais participé au montage de ce premier dossier avec les instances de l'association. A l'embauche, mon bureau était partagé avec la secrétaire de la Maison des Belles Fontaines³, ce qui m'a permis d'en voir le fonctionnement et d'avoir le contact avec les résidents. Le concept était de créer de petites structures, inférieures à 20 places, en centre-ville, proche des transports et commerces ; la population provenant de 2 ou 3 secteurs de psychiatrie adulte (16 secteurs dans le 91).

La nomenclature officielle est « Foyer de Vie » - structure financée par les Conseils Généraux. Le développement de ces foyers (maisons) fut rapide, Etampes en 2004, Brétigny en 2005, Massy en 2006. A cette époque, les dossiers étaient soumis en CROSMS (Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale). Depuis, ce type d'établissement, fait l'objet d'appel à projet. La rapidité de l'ouverture de ces établissements provient de la constitution d'une équipe (architecte et maîtrise d'ouvrage déléguée) des fondateurs de l'association. Fut créé un Siège, puis 2 nouvelles structures médico-sociales, SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) de 50 places en externat sur Juvisy et Palaiseau. Nous avons été sollicités pour expliquer le concept et reçu de nombreuses visites. Pour les maisons, l'association est propriétaire des immeubles ; pour les SAVS, ce sont des locations, ces derniers étant situés à proximité de 2 gares importantes de RER. *(La proximité des points de communication est très importante dans l'aide et l'accueil des personnes en difficulté, itinérantes souvent – Ex : le Rond-Point à Angoulême – N.D.L.R.)*

En 2009, une association Eurélienne nous sollicite pour un éventuel rapprochement. Cette association partageait les mêmes valeurs. Après les discussions avec la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires

³ Maison des Belles Fontaines : Organisme de soutien et de services aux personnes handicapées à Juvisy-sur-Orge

et Sociales) d'Eure et Loir, la fusion s'effectue avec l'apport d'un SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) sur Chartres, 2 GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) sur Chartres et Dreux et une résidence Accueil sur Lucé en cours de construction.

L'association est affiliée à des réseaux nationaux (FASM-Croix-Marines devenues Santé Mentale France depuis) et l'UNAFAM (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques), ce qui a permis un horizon au-delà de l'Essonne, une cinquième maison fut ouverte en Seine et Marne à Savigny le Temple, une seconde Résidence Accueil à Pussay (91), une troisième résidence accueil sur Dreux était sur les « rails ». L'ALVE a remporté deux appels à projet (procédure actuelle), un en Seine Maritime à Dieppe d'un SAMSAH et un nouveau foyer de vie à Corbeil Essonnes, actuel Siège de l'Association.

La 4^{ème} résidence accueil allait se concrétiser sur Dieppe en lien avec le SAMSAH. De 10 salariés en 2001, l'association comptait 150 salariés à mon départ en retraite en 2014, gérait 17 établissements (avec les 5 GEM) sur 4 départements.

2/ Revenu en Charente, en 2015, lors de votre retraite professionnelle, pourquoi et comment avez-vous été amené à vous préoccuper de ces situations dans notre département. Comment avez-vous été amené à la création d'ATTAPsy.

C'est suite à une visite à Juvisy, évoquée ci-dessus, d'une délégation de l'UNAFAM-77, c'est grâce à cette rencontre qu'un des membres s'est investi pour la création d'un premier établissement dans ce département. Le Vice-Président de l'UNAFAM-77, aujourd'hui installé dans le Nord-Charente, a appris que je revenais régulièrement en Charente et que j'envisageais de prendre ma retraite « au pays ». J'ai eu l'occasion de rencontrer le Conseil Général de la Charente avec une délégation de l'UNAFAM-16 en 2014 pour demander la création de structures pour les personnes souffrant de troubles psychiques. Comme plusieurs départements, la Charente ne brille pas par la quantité de structures adaptées à ces troubles.

En 2012, l'ALVE a répondu à un appel à projet d'un SAMSAH de 10 places (appel conjoint DDASS-16 et CG-16) pour le Nord Charente. C'est l'hôpital Camille Claudel qui a obtenu l'attribution de ces 10 places.

3/Parmi toutes les actions possibles à mener par votre association, pourquoi avoir choisi celle de la création d'une résidence d'Accueil ?

Ce fut une des premières discussions lors de la création de l'association ATTAPsy en 2015. Quel type de structures ? Les structures « traditionnelles » médico-sociales font toutes l'objet d'appel à projets des ARS (Agence Régionale de Santé) et/ou des Conseils Départementaux. Seules, les Résidences Accueil, régies par le code de la construction ne font pas d'appel à projets et sont financées par l'Etat. ATTAPsy repose sur un trépied de la connaissance du département (la Présidente de l'UNAFAM-16), des pathologies par un psychiatre en retraite, et moi-même connaissant les types de structures.

4/ Par expérience personnelle, je sais quel type de « parcours du combattant » il faut mener pour en arriver à ces créations. Pour nos jeunes camarades, pouvez-vous leur donner une idée de celui-ci. Leur montrer que dans la vie il faut faire preuve de persévérance, et qu'un claquement de doigt ne suffit pas.

Oui, ce fut un parcours du combattant, raison de plus avec la raréfaction des financements publics. Le trépied cité dans ma précédente réponse fut d'une importance capitale. Les services de l'Etat n'ont pas été les plus difficiles à convaincre, car des objectifs avaient été fixés par région et par département. Aucune structure de ce type n'existait en Charente. Comme pour mes expériences professionnelles et comme indiqué dans les textes régissant les Résidences Accueil, un accompagnement médico-social devait être « à côté » (SAMSAH ou SAVS). Pour l'accompagnement sanitaire, prévu dans les textes, cela était plus facile à obtenir avec l'hôpital Camille Claudel. De multiples rencontres ont eu lieu avec les élus, l'administration départementale, l'ARS (Agence régionale de santé).

Pour le lieu d'implantation, nous avons eu plus de chance avec le souhait de la ville d'Angoulême de se désengager de la gestion d'un bâtiment en plein centre-ville, propriété de l'OPH (Office Public de l'Habitat) de l'Angoumois. De nombreuses rencontres ensuite avec les services de l'office et de l'architecte choisi par eux ont eu lieu, tout en prenant soin de prévenir le voisinage en particulier avec son comité de quartier, la folie faisant toujours peur. Le montage financier de l'opération est assuré par l'OPH, ATTAPsy a sollicité et obtenu une subvention destinée à l'OPH de la Fondation Abbé Pierre.

Du côté de l'ARS, aucune participation n'a été obtenue. Malgré la promesse (orale) d'un appel à projet pour un SAVS dédié, un second obstacle s'est présenté avec le refus d'une subvention promise dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment. Des courriers, des interventions d'élus ont permis de lever cet obstacle auprès du Conseil Départemental.

Les travaux commencés, nous n'avions pas la solution pour l'accompagnement médico-social. Après des discussions souvent tendues, décourageantes parfois, on s'est orienté vers l'aide à domicile avec le financement par la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), attribué sur dossier par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) prestation encore très rarement attribuée aux personnes souffrant de troubles psychiques. Un montage fut trouvé avec l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural).

L'autre épreuve de la création de cette résidence fut bien évidemment la crise sanitaire avec un suivi irrégulier du chantier qui a pris 18 mois de retard. Certains travaux n'ont pas encore été terminés à ce jour.

5/ Comment sont « recrutées » les personnes relevant de ce type d'hébergement ?

Comme déjà évoqué, la Résidence Accueil relève du logement social et non de structures médico-sociales. L'encadrement effectué par ATTAPsy est composé de 2 hôtes, financé par l'Etat par une subvention de 18 €/jour. Aucune orientation prononcée par la MDPH n'est nécessaire pour accéder à ce dispositif. C'est un logement qui donne droit aux aides (APL : Aide

Personnalisée au Logement) en fonction des revenus des résidents. L'ensemble des résidents ne bénéficie pas de la PCH.

Nous nous sommes posé la question du choix des résidents. Après concertation avec l'AFUS-16 (Fédération des Acteurs de l'Urgence Sociale de la Charente), qui gère au titre de l'Etat, l'hébergement d'urgence, nous avons constitué une commission d'admission constituée des soignants de l'hôpital, de l'AFUS-16, de l'ADMR, de l'UNAFAM, de l'Etat, Ardevie qui gère un SAMSAH sur Angoulême, la MDPH et d'ATTAPsy. Les candidats, en général, ont eu un premier entretien avec ATTAPsy pour vérifier que c'est bien la volonté de la personne de venir dans cette structure, d'expliquer le fonctionnement et les modalités d'admission, suivi par une visite d'un logement. Des 70 candidats, 25 ont été retenus.

Comme déjà évoqué, ce n'est pas un établissement médico-social, c'est un logement prévu pour des personnes souffrant de troubles psychiques mais avec une certaine autonomie, capables de se préparer à manger, d'entretenir son logement et capables de vivre en semi collectivité et « être stabilisé » dans sa maladie.

6/ Quel en est le mode de fonctionnement ? Quelle assistance, médicalisée ou non, matérielle ou psychologique, ou les deux ... apportez-vous à ces résidents ?

Comme pour tout logement, un contrat est signé entre le résident et le responsable de la Résidence. A ce contrat d'occupation, est adjoint un règlement de fonctionnement qui peut être évolutif. Un conseil de résidents a été mis en place et doit encore affiner ce règlement.

Comme tout un chacun, il n'y pas de soignant dans la Résidence, le soin est assuré à l'extérieur ou par des visites à domicile. Certains sont capables de gérer leur traitement, d'autres font appel à un passage d'infirmières libérales pour les prises de médicaments. Le soin « psy » est assuré par les médecins dans les CMP (Centre Médico-Psychologique) et les infirmiers. Une maison de santé proche a accepté de prendre en charge les résidents qui n'ont pas de médecin traitant.

Concernant les fonctions des hôtes, elles sont très larges, cela va de l'aide aux courses, de la gestion du planning du local laverie, de recevoir les familles et les différents partenaires, d'animer les réunions de résidents sur les activités de la semaine suivante, d'organiser le repas du mardi soir et le petit-déjeuner du vendredi, du suivi des travaux...

L'intervention de l'ADMR consiste, pour ceux qui bénéficient de la PCH, d'accompagner ces résidents pour les courses, une aide pour l'entretien du logement. Cette PCH est mutualisée et correspond à 7,5 h/jour et 7 jours/7.

Des réunions de synthèse régulières sont faites avec l'hôpital, l'ADMR. Une analyse des pratiques est faite par notre psychiatre pour les 2 hôtes.

Certains résidents pourront à terme sortir vers du logement de droit commun.

